

bourgeois, l'importance relative des familles domiciliées à Savigny en 1825, la répartition entre bourgeois et habitants dans les différentes instances et les courbes de baptême, mariage et décès de 1815 à 1820.

Ces annexes révèlent combien une histoire « au ras du sol » exige une rigueur analytique et une attention au détail à même de retracer les logiques familiales et sociales présidant au choix politique. On ne peut que saluer une approche qui contribue à asseoir le propos sur de solides bases de données ; la lecture d'une telle recherche s'impose d'autant plus que l'auteur promet de s'intéresser aux trois autres partages contemporains à Lavaux ; nul doute que l'étude micro-historique extrêmement fouillée de Lucas Rappo (tout juste parue en 2022) sur les rapports de parenté et de parrainage dans la paroisse de Corsier-sur-Vevey de 1700 à 1840, laisse augurer de fécondes analyses comparées des processus politiques de partages des paroisses de Lavaux au XIX^e siècle.

Jean-Pierre Bastian

Christophe VUILLEUMIER, *Les agents d'affaires brevetés du canton de Vaud: Un métier au fil du temps*, Genève: Slatkine, 2022, 76 p.

L'historien Christophe Vuilleumier livre un petit ouvrage original (76 pages) consacré à cette profession judiciaire décrite comme souvent méconnue du public. La première moitié du volume retrace les origines historiques et le développement du métier d'agent d'affaires en terres vaudoises. Suivent une courte partie présentant les compétences légales actuelles de l'agent d'affaires breveté, puis une autre rassemblant des portraits de praticiens actuels, dans une optique manifestement publicitaire.

Dans son exposé chronologique, Christophe Vuilleumier évoque l'existence, dans le Pays de Vaud savoyard puis bernois, d'une profession distincte de celles d'avocat ou de notaire et dévolue à l'assistance des parties en justice pour les causes pécuniaires. Il rappelle l'intervention indispensable, aux époques médiévale puis moderne, de ces « procureurs » connaissant les règles de droit locales qui ne faisaient alors pas l'objet des études juridiques, centrées sur le droit romain. L'auteur met aussi en évidence la mention de cette activité dans les sources législatives bernoises. En ressort une volonté de réguler celle-ci, en fixant diverses exigences concernant les individus prétendant agir auprès des autorités judiciaires pour le compte d'autrui. Christophe Vuilleumier montre ensuite la continuité de la profession entre l'Ancien Régime et la création du canton de Vaud, en particulier par la présence d'un monopole de la représentation en justice pour les causes pécuniaires de faible valeur litigieuse ou pour le recouvrement des créances. Un tournant important se produit en 1838, date à laquelle les procureurs et les avocats, qui avaient jusqu'alors des prérogatives distinctes, entrent partiellement en concurrence, la possibilité d'assister des parties lors d'audiences de conciliation leur étant également reconnue. L'auteur s'attache ensuite à la formation de la profession moderne autour de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite de 1889, qui permet au législateur vaudois de réserver un rôle dans ces procédures aux – désormais nommés – agents d'affaires. L'ouvrage ne précise pas si et dans quelle mesure Louis Ruchonnet, le père de la loi fédérale sur les poursuites, a pu œuvrer en faveur la profession, par exemple en vue de défendre les particularités de son canton.

L'évolution du métier au XX^e siècle est relatée notamment à travers son organisation au sein d'une association professionnelle et la défense de ses intérêts par diverses interventions auprès du personnel politique. Or, si l'auteur met bien en lumière l'apport des anciens procureurs – qui prodiguent conseil aux populations rurales ne pouvant faire appel à un avocat –, puis des agents d'affaires – qui jouent un rôle essentiel dans les procédures de poursuites et même dans le bon fonctionnement de justices de paix qui ne comprennent pas nécessairement des juristes –, les pages consacrées aux dernières décennies font la part belle à la lutte des agents d'affaires pour préserver et accroître leurs compétences judiciaires, sans véritablement décrire leur plus-value dans un univers juridique toujours plus complexe et dans un canton où le nombre d'avocats ne cesse de croître.

La démarche de Christophe Vuilleumier, qui s'intéresse à l'histoire d'une profession peu mise en avant dans la recherche historico-juridique, est à saluer. Il faut cependant noter que la volonté de faire la promotion du métier d'agent d'affaires dans le canton de Vaud – plus que d'en présenter une analyse critique – transparait clairement. On regrettera l'absence d'une bibliographie qui permettrait de trouver les références concernant quelques anecdotes ou affirmations de l'auteur qui ne sont pas tirées de sources législatives ou aisément repérables.

Numa Graa

Bouda ETEMAD, *De Rousseau à Dunant. La colonisation et l'esclavage vus de Genève, Lausanne: Antipodes, 2022, 231 p.*

Le professeur Etemad s'était déjà brillamment illustré avec deux autres collègues (Thomas David et Janick Marina Schaufelbuehl) dans une synthèse sur *La Suisse et l'esclavage des Noirs*, qui fit date et constitue aujourd'hui une référence incontournable (Antipodes, 2005).

Gageons qu'il en ira de même avec l'étude qu'il vient de publier: on attendait depuis longtemps un ouvrage faisant le point sur les rapports de Genève et des Genevois avec l'esclavage et la colonisation, dont on avait maints aperçus au fil de nombreuses études de qualité au cours des décennies passées, mais sans qu'on puisse prendre la véritable dimension du problème dans l'évolution de la cité du XVII^e au XIX^e siècle.

C'est donc maintenant chose faite, et avec cette originalité que Bouda Etemad traite d'un seul élan non seulement les activités genevoises dans la traite, l'esclavage et la colonisation, mais aussi l'apport de Genevois au débat antiesclavagiste et anticolonial au plan européen.

C'est même par cette thématique-ci que s'ouvre son ouvrage, dans la mesure où il présente en priorité deux « pionniers de l'antiesclavagisme colonial », Jean-Jacques Rousseau et Jean-François Butini – d'un côté l'anticolonialiste et l'antiesclavagiste de principe, de l'autre l'abolitionniste de raison, à bien des égards précurseur du mouvement émancipatoire.

Il s'attache ensuite à la question des planteurs esclavagistes, peu représentés dans le cas genevois. Il en dénombre une quinzaine pour le XVIII^e siècle, pour l'essentiel au Surinam, mais aussi à la Guadeloupe, à la Dominique, à la Grenade et à Saint-Martin. Il s'attache longuement au cas plein de rebondissements de Jean Trembley, planteur esclavagiste à Saint-Domingue, dont il souligne les contradictions, entre un certain humanisme (la colonisation et l'esclavage peuvent engendrer des « abus ») et une position foncièrement conservatrice face à la Révolution française et la courte existence de la Société des Amis des Noirs.

Il aborde ensuite au travers de l'exemple emblématique du financier Étienne Clavière, le cas des « quelques négociants, manufacturiers et manieurs d'argent genevois développant une fraction de leurs affaires sur le bassin atlantique et dans l'océan Indien ». Outre Clavière sur lequel nous allons revenir, il présente le cas de Jean-Louis Labat de Grandcour, « l'omniprésent marchand-commissionnaire », commanditaire de nombreuses opérations de traite au départ du Havre, celui de Jean-Théodore Rivier, négociant et armateur à Lorient, de Jean-Louis Baux, indienneur et associé avec un protestant bordelais dans le commerce de traite. Au travers de François Calandrini, c'est une autre forme de participation au commerce triangulaire qui est évoquée: la souscription d'« actions émises par une grande entreprise privée aux vellétés monopolistiques », en l'occurrence la Compañía Inglesa de Comercio de Negros en las Indias (South Sea Company) dont Calandrini est un important souscripteur et fournisseur (en toiles). Le rôle des banquiers genevois à Paris dans le commerce de traite est illustré par l'établissement Tourton et Baur, devenus Tourton et Ravel, très engagé dans la première société par action française se consacrant au commerce des esclaves, la Société d'Angola. Tourton et Baud sont non seulement des souscripteurs, mais ils ont en dépôt l'ensemble des fonds réunis. Ils sont par ailleurs en relation d'affaires avec plusieurs armateurs négriers du Havre. Une autre banque d'origine genevoise est active à Paris, la banque Mallet et c^{ie}, liée à de nombreux armateurs et hommes d'affaires engagés